PROXIAD

Stéphane Levy
Président de Proxiad
47 rue de Ponthieu
75 008 Paris
France

H.E. António Guterres
Secrétaire général
Nations Unies
New York, NY 10017
USA

Paris, le 31 mars 2022

Objet : Lettre d'adhésion au Global Compact des Nations Unies

Honorable Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que Proxiad soutient les Dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette lettre, nous exprimons notre volonté d'intégrer ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence. Également, de participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les Objectifs de Développement Durable. Proxiad fera une déclaration publique de cet engagement à ses parties prenantes.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP), décrivant les efforts de notre entreprise dans l'intégration des dix principes. Nous nous engageons donc à publier nos progrès dans un délai d'*un an* maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite *annuellement*, en conformité avec les directives pour les Communications sur le progrès du Global Compact. Cette COP contiendra trois éléments :

1. Le renouvellement signé du dirigeant envers le Global Compact et ses principes (document distinct de la présente lettre)
2. Une description des actions pratiques (politiques, procédures, activités) que l'entreprise a prises ou planifiées pour intégrer les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.
3. Une mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés.

Meilleures salutations,

M. Stéphane Lévy
Président

Rouen, le 8 octobre 2012

Objet : Lettre d'adhésion au Pacte mondial

Honorable Secrétaire-Général,

Par cette lettre, j'ai l'honneur de vous confirmer que ProxiAD Axe Seine soutient les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droites de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous vous exprimons de plus notre volonté de faire progresser ces principes dans notre zone d'influence et les intégrer dans la stratégie de notre entreprise, sa culture commerciale, et ses modes opératoires. Nous reconnaissons que notre active participation dans le partenariat mondial pour le développement est primordiale afin de faire avance les objectifs des Nations unies, en particulier les Objectifs du millénaire pour le développement.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Pacte mondial des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une communication sur le progrès (COP), un exercice de responsabilité et de transparence qui rend compte publiquement de nos résultats et actions en faveur de la bonne participation des dix principes du Pacte Mondial. Notre COP sera publiée à l'intérieur d'un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite annuellement, en conformité avec les Directives pour le Communication sur le progrès.

Vous trouverez ci joints des informations générales sur notre entreprise ainsi que le nom de la personne sera chargée des contacts futurs avec le bureau du Pacte Mondial à New York.

Veuillez recevoir, honorable Secrétaire-Général, nos salutations les plus respectueuses.

M. Gratien Jérôme
Président Directeur Général

PROXIAD AXE SEINE
8, boulevard Ferdinand de Lesseps
76000 ROUEN
RCS Rouen 487 513 178

PROXIAD Axe Seine - SAS au capital de 38 000 euros – 8 bld Ferdinand de Lesseps – 76000 ROUEN
RCS Rouen B 487 513 178
Téléphone 02 32 08 11 41– Fax 02 35 36 70 17